



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Espana par Compositor Stravinsky, 12-18
Poligone Industrial Can Jordi
08191 Rubi (Barcelona), Spain
Tel: +34 93 586 02 00
Fax: +34 93 586 02 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
------------------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] &
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexanoyl)oxy](diméthyle)stannane. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

2.3. Autres dangers

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistre- ment REACH
Hydrocarbures, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics 10 - <20 %	934-956-3	--	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-	01-2119827000- 58-XXXX
Hydrocarbures, C14-18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics 10 - <20 %	927-632-8	RR-100232-0	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-	01-2119457736- 27-xxxx
Titane (dioxyde de) 0.1 - <1 %	(022-006-00- 2) 236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379- 17-XXXX
Octaméthylcyclotétrasilo- xane 0.01 - <0.1 %	(014-018-00- 1) 209-136-7	556-67-2	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) PBT vPBT	-	-	10	01-2119529238- 36-XXXX
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-i- sothiazole-3-one [DCOIT] 0.01 - < 0.05 %	(613-335-00- 8) 264-843-8	64359-81-5	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071)	Skin Irrit. 2 :: 0.025%<=C<5% Eye Irrit. 2 :: 0.025%<=C<3% Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100	-
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthyl- hexanoyl)oxy](diméthyle-)stannane 0.01 - < 0.05 %	273-028-6	68928-76-7	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2120770324- 57-xxxx

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbures, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics	934-956-3	--	-	-	-	-	-
Hydrocarbures, C14-18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	927-632-8	RR-100232-0	-	-	-	-	-
Titane (dioxyde de)	(022-006-00-2) 236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
Octaméthylcyclotétrasiloxane	(014-018-00-1) 209-136-7	556-67-2	-	-	-	-	-
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]	(613-335-00-8) 264-843-8	64359-81-5	567 ⁺	-	0.16 ⁺	0.16 ⁺	0.16 ⁺
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexanoyl)oxy](diméthyle)stannane	273-028-6	68928-76-7	892	-	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.
spéciaux et précautions pour les
pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.
l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations
secondaires environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics --	TWA/8h 5mg/m ³ STEL/15 mins 10mg/m ³	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexanoyl)oxy](diméthyle)stannane 68928-76-7	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ VLEP court terme: 0.2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m ³	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	73 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	13 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	3.7 mg/kg pc/jour	

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0015 mg/l
Eau de mer	0.00015 mg/l
Sédiments d'eau douce	3 mg/kg
Sédiments marins	0.3 mg/kg
Terrestre	0.54 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
Protection de la peau et du corps	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Type de filtre recommandé :	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Acide acétique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	.	Sans objet. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s	@ 40 °C
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau. Le produit durcit avec l'humidité	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	0.96	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	0.96 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
VOC content	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

d)
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 3160 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	LC50 Inhalation(4h) >5266 MG/M3 (Rattus)
Hydrocarbures, C14-18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	LC50 Inhalation(4h) >5000 MG/M3 (Rattus)
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
Octaméthylcyclotétrasiloxane	LD50 > 4800 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2400 mg/kg (Rattus) OECD 402	=36 g/m ³ (Rattus) 4 h
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]	=1636 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=0.26 mg/L (Rattus) 4 h
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexa noyl)oxy](diméthyle)stannane	LD50 =892 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	LD50 >2000 mg/Kg (rattus)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Oeil			Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut produire une réaction allergique. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] (64359-81-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye		sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Repr. 2

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbures, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics --	EL50 (72h) >10,000 mg/L (Skeletonema costatum) ISO 10253	LL50 (96h) > 1028 mg/L (Scophthalmus maximus) OECD 203	-	LL50 (48h) > 3193 mg/l (Acartia tonsa)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon)	-	-	-		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

	variegatus) OECD 203					
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	-	LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio) on testing of comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethylcyclotetrasiloxane [D4] from migration to water from the product as supplied is below the [D4] established no effect threshold (<0.0079 mg/L) for aquatic organisms.	-	EC50: =25.2mg/L (24h, Daphnia magna) Based on testing for product(s) in this family of materials: Not classified due to data which are conclusive enough insufficient for classification.		10
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] 64359-81-5	EC50 (72h) =0.025 mg/L Algae (Scenedesmus subspicatus)(OECD 201)	LC50 (96h) 0.0078 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(OECD 203)	-	EC50 (48h) 0.0097 mg/L Daphnia magna (OECD 202)	100	100
Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexanoyl)oxy](diméthyle)stannane 68928-76-7	-	-	-	EC50 =39 mg/L (Daphnia magna) (OECD 201)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Hydrocarbons, C14-18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (RR-100232-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	74%	Facilement biodégradable

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] (64359-81-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques		Half-life	1.1-1.3 jours

Bis[(2-éthyle-2,5-diméthylhexanoyl)oxy](diméthyle)stannane (68928-76-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
---------	--------------------	--------	-----------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	0%	N'est pas facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	3%	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Octaméthylcyclotétrasiloxane	6.49
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]	4.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbons, C14-18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Octaméthylcyclotétrasiloxane	PBT & vPvB
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices
endocriniennes** Aucune information disponible.

Informations sur les composants		
Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)		
Méthode	Résultats	Espèce
Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4).	Négatif.	

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits
inutilisés** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,
nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre $< 3\ \mu\text{m}$, longueur $> 5\ \mu\text{m}$ et rapport d'aspect $\geq$

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK 3000 BAIN CUISINE CERAMIQUE BLANC
Remplace la version : 21-janv.-2022

Date de révision 20-mars-2023
Numéro de révision 4

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	20-mars-2023
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour 3 11 12 15 16
Conseil en matière de formation	Aucune information disponible
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité